

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 24 juin 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 119 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine PILA - Mireille BALLETTI représentée par Richard FINDYKIAN - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Loïc BARAT - Mireille BENEDETTI représentée par Andrée GROS - Sabine BERNASCONI représentée par Dominique TIAN - Jacques BESNAÏNOU représenté par Marcel MAUNIER - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Jérôme ORGEAS - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandrine D'ANGIO représentée par Stéphane RAVIER - Jean-Claude DELAGE représenté par Gérard CHENOZ - Nouriat DJAMBAE représentée par Samia GHALI - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - José GONZALEZ représenté par Yves BEAUVAL - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par Mireille BALOCCO - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Marc LOPEZ - Bernard MARANDAT représenté par Jocelyne TRANI - Janine MARY représentée par Hélène ABERT - Xavier MERY représenté par Jean MONTAGNAC - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Solange BIAGGI - Marie MUSTACHIA représentée par Jeanne MARTI - Elisabeth PHILIPPE représentée par Dany LAMY - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSES - Julien RAVIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Martine RENAUD représentée par Marie-France DROPY OURET - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Guy TEISSIER - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Daniel HERMANN - Isabelle SAVON représentée par Kheïra ZENAFI - Jean-Louis TIXIER représenté par Régine GOURDIN - Martine VASSAL représentée par Laure-Agnès CARADEC - Josette VENTRE représentée par Michèle EMERY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Michel DARY - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Bruno GILLES - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Laurent LAVIE - Virginie MONNET-CORTI - Christyane PAUL - Marine PUSTORINO-DURAND - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Maxime TOMMASINI - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HN 071-114/16/CT

■ Participation de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au fonctionnement du réseau Initiative Marseille Métropole
DPEATSV 16/14591/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le tissu économique de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est composé majoritairement de très petites entreprises. Le taux de création et de reprise d'entreprises, mais également le taux de disparition, sont parmi les plus élevés de France. Les causes de fragilité des créations et reprises sont multiples : sous-capitalisation, isolement, manque de conseils, d'accompagnement, de formation et mauvaise évaluation des risques et des délais.

Le Centre de Promotion de l'Emploi par la Microentreprise – CPEM, créé en novembre 1994, a été rebaptisé Marseille Métropole Initiative (depuis fin avril 2011). Depuis 1994, l'association est affiliée au réseau national France Initiative qui fédère 241 plateformes sur tout le territoire.

Depuis fin décembre 2012, l'association Marseille Métropole Initiative est devenue Initiative Marseille Métropole. Ce changement s'inscrit dans la démarche de la fédération nationale qui a changé de marque le 1^{er} octobre 2012. Initiative France a succédé à France Initiative, avec la marque suivante : Initiative France.

L'objectif recherché est de rendre cohérent l'ensemble des noms et signes visuels des 230 plateformes et d'augmenter la notoriété du premier réseau associatif de financement et d'accompagnement des créateurs et des repreneurs d'entreprises.

Initiative Marseille Métropole est l'une des 230 plateformes qui constituent Initiative France, premier réseau associatif d'appui et de financement des créateurs d'entreprises.

Trois types d'aide y sont proposés gratuitement aux porteurs de projet :

- Une assistance au montage du projet
- Un soutien financier (prêt d'honneur à taux zéro, sans garantie, la recherche de financements et de garanties bancaires)
- Un suivi-accompagnement post-crédation, notamment par une action de tutorat

Le renforcement du fonds de prêt d'honneur, a permis de soutenir des porteurs de projet de création et de reprise d'entreprises en situation de précarité vis-à-vis de l'emploi dans leur grande majorité. Il a également bénéficié à des porteurs rencontrant des difficultés pour accéder « en direct » à un crédit bancaire pour financer leur projet de création – reprise.

L'objectif constant d'Initiative Marseille Métropole est d'améliorer la pérennité des entreprises financées, tout en apportant à ses équipes permanentes et bénévoles les moyens tant logistiques que matériels, de mener à bien leurs missions.

Ses missions portent sur l'accompagnement des porteurs de projets mais également sur la gestion des prêts d'honneur.

Au 31 décembre 2015, 194 entreprises (contre 165 en 2014) ont été soutenues avec l'octroi de 216 prêts d'honneur en création et reprise, 19 prêts d'honneur « croissance » et 69 prêts « NACRE »

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

Au total, ce sont 1 704 700 euros en prêts d'honneur accordés et couplés avec 9 926 271 euros de prêts bancaires complémentaires

Programme d'actions 2016 :

Initiative Marseille Métropole a pour objectifs :

- o De soutenir et de financer par un prêt d'honneur à taux zéro, 219 projets répartis de la façon suivante :
 - 145 créations
 - 55 reprises (fonds de commerces dont activités artisanales)
- o 19 prêts d'honneur croissance
- o Conforter l'intermédiation bancaire avec un effet de levier avec les prêts bancaires complémentaires de 5 avec un taux de couplage de 90%
- o Poursuivre et professionnaliser les actions de suivi : comme le suivi des chefs d'entreprises (suivi technique, parrainage), sessions de formations avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, réunions thématiques
- o Assurer une meilleure implantation sur les territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour recevoir les porteurs de projet

Le budget prévisionnel de fonctionnement, pour 2016 à 714 150 euros contre 681 683 euros en 2015.

Les dépenses par grands postes s'élèveraient à :

482 211 euros :	Charges de personnel
78 739 euros :	Mise à Disposition (locaux et frais d'affranchissement – avantages en nature) Ville de Marseille
92 610 euros :	Autres services extérieurs
38 690 euros :	Services extérieurs
4 700 euros :	Achats, fournitures
17 200 euros :	Action d'accompagnement et de suivi
714 150 euros :	Total des charges

La part des charges de personnel s'élève à 67,5 % du budget.

Les recettes sollicitées sont constituées par :

216 000 euros :	Ville de Marseille (fonctionnement)
110 211 euros :	Ville de Marseille (financement de postes)
52 200 euros :	Région PACA
30 000 euros :	Métropole d'Aix Marseille Provence, CT Marseille Provence
13 000 euros :	Département des Bouches-du-Rhône
12 000 euros :	Etat emplois d'avenir
100 000 euros :	Dispositif NACRE (dispositif Etat avec la Caisse des Dépôts)
10 000 euros :	autres produits de gestion courante
92 000 euros :	Subvention de fonctionnement privée (banques, partenaires, entreprises..)
78 739 euros :	avantages en nature
714 150 euros :	Total des Recettes

Il est proposé au Conseil de Territoire d'approuver la délibération formant vœu au Conseil de la Métropole relatif au soutien du réseau Initiative Marseille Métropole pour son fonctionnement, pour un montant à hauteur de 20 000 euros au titre l'année 2016.

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

CONSIDERANT

- L'intérêt de soutenir la création d'entreprises par un dispositif de soutien efficace sur le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil de Territoire émet le vœu auprès du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence que soit adoptée par délibération la participation au fonctionnement du réseau Initiative Marseille Métropole pour un montant de 20 000 euros au titre l'année 2016.

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches du Rhône

Guy TEISSIER

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016